

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE WISCHES**

*Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Date de convocation : 9 mars 2022*

**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance ordinaire du 14 mars 2022
Sous la présidence de Monsieur Alain FERRY, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme Sabine KAUEFLING, MM. Alain HUBER, Jean-Luc POIREL, adjoints au maire

- Mmes et MM Jean-Pierre LONDOT, Annie MARTIN, Jean-Marie WEISGERBER, Sabine BIERRY, Etienne GIRARDOT, Pierre GANIER, Christine MOSER, Christine BLANCK, Sandy MAITRE D'HOTEL, Catherine ALMY, Peggy MOSSER SAILLANT, Didier FLICKER, conseillers municipaux

Avait donné procuration : Mme Sylvie FIRMERY

Absents excusés : Mme Cécile OLLIVIER OHREL, M. YURUR Mehmet

N° 2022/004 :

Budget principal : compte administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de M. Alain HUBER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 1 procuration) le Compte Administratif du Budget Principal, exercice 2021, dont les résultats sont les suivants :

A. Section de fonctionnement :

- dépenses :	2 008 101,51 €
- recettes :	1 828 790,15 €
- excédent reporté 2020 :	2 145 615,00 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 1 966 303,64 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	729 871,13 €
- recettes :	81 408,57 €
- Excédent reporté 2020 :	124 995,86 €

Besoin de financement 2021 : 523 466,70 €

Résultat global de clôture 2021 : 1 442 836,94 €

N° 2022/005 :

Budget principal : affectation du résultat de l'exercice 2021

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2021 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 966 303,64 € ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 523 466,70 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022

- Considérant que le budget de 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 597 581,76 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

* **Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ **523 466,70 €**

* **Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ **1 442 836,94 €**

N° 2022/006 :

Budget Principal : Budget Primitif de l'exercice 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

✓ approuve le budget primitif, budget principal, de l'exercice 2022 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses, pour un total de 5 803 634,58 € :

❖ *Section de fonctionnement : 3 072 783,94€*

❖ *Section d'investissement : 2 730 850,64 €*

N° 2022/007 :

Taux de la fiscalité directe locale 2022

Par délibération du 24 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts locaux à :

- TFPB : 21,70 %
- TFPNB : 52,03 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration),

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :
 - TFPB : 21,70 %
 - TFPNB : 52, 03 %

N° 2022/008 :

Budget annexe forêt : compte administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de M. Alain HUBER, 1^{er} Adjoint au Maire, et après que le Maire ait quitté la salle des séances, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (dont 1 procuration) le Compte Administratif du Budget annexe forêt, exercice 2021, dont les résultats sont les suivants :

A Section de fonctionnement :

- dépenses :	327 237,82 €
- recettes :	374 465,66 €
- excédent reporté 2020 :	116 855,54 €

Excédent de fonctionnement 2021 : 164 083,38 €

B. Section d'investissement :

- dépenses :	9 086,99 €
- recettes :	15 145,09 €
- besoin de financement 2020 :	15 145,09 €

Besoin de financement 2021 : 9 086,99 €

Résultat global de clôture 2021 : 154 996,39 €

N° 2022/009 :

Budget annexe forêt : affectation du résultat de l'exercice 2021

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

- Après avoir approuvé, lors de cette même séance, le Compte Administratif 2021 du budget annexe forêt qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 164 083,38 € ;

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 9 086,99 €

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022

- Considérant que le budget de 2021 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 23 800,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide d'affecter au budget de l'exercice 2022 le résultat comme suit :

*** Affectation en réserves (compte 1068) pour financement de la section d'investissement :**

✓ 9 086,99 €

*** Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :**

✓ 154 996,39€

N° 2022/010 :

Budget Annexe Forêt : Budget Primitif de l'exercice 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

✓ approuve le budget primitif, budget annexe forêt, de l'exercice 2022 proposé par le maire et qui se présente comme suit, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ *Section de fonctionnement : 509 186,39 €*

❖ *Section d'investissement : 42 286,99 €*

N° 2022/011 :
Comptes de gestion de l'exercice 2021

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion, exercice 2021, du budget principal et du budget annexe forêt établis par le Comptable de la Commune et dont les résultats sont identiques à ceux des Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont 1 procuration), déclare que les compte de gestion 2021, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2022/012 :
Emplois d'été 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- décide de créer, pour la saison d'été 2022, quinze postes d'adjoints techniques à temps complet destinés aux jeunes gens âgés de 18 ans et plus à la date de l'embauche.

Ces emplois seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367, majoré 340.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

N° 2022/013 :
Apurement du compte 458

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'apurer au budget les opérations enregistrées en leur temps au compte 237 et qui concernait le lotissement de la Chamatte, la rue de la Mazière et Alsace Polissage.

Un solde négatif de 490 788,91 demeure au compte 458 de la balance. Etant donné l'antériorité des opérations dans les années avant 2001, la régularisation de ces anciennes opérations en recherchant la comptabilité à part pour chacune, est difficile à mener.

Par conséquent, le maire propose au conseil municipal d'acter la prise en charge du déficit de ces opérations au budget 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ acte la prise en charge, au budget primitif 2022, de ce déficit de 490 788,91 euros,
- ✓ charge le maire d'émettre le mandat au compte 678 et le titre au compte 4582.

N° 2022/014 :
Vente de terrain lieudit La Chamatte

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Jean-Luc CHRISTMANN, domicilié 24 bis rue de la Scierie a fait part de son intention d'acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant sa propriété, qu'il entretient d'ailleurs déjà.

Le conseil municipal,

Considérant que cette parcelle n'est d'aucune utilité pour la commune car enclavée, en zone humide et ne fera pas l'objet d'un aménagement collectif,

Considérant l'avis du Domaine en date du 21 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 procuration)

- ✓ décide de vendre la parcelle sise section 8, N° 331 d'une contenance de 12,36 ares au lieudit La Chamatte à monsieur Jean-Luc CHRISTMANN

- ✓ Fixe le prix de vente à 5 000.00 euros, abstraction étant faite de l'avis du Domaine, les frais d'acquisition étant à la charge de l'acheteur.
- ✓ Fixe par ailleurs à 100 euros l'are, le prix d'achat de ce terrain en vue des opérations d'ordre de sortie de l'inventaire

N° 2022/015 :

Rénovation énergétique de l'école de HERSBACH : déclaration préalable

Une déclaration préalable pour modification de la façade de l'école de HERSBACH sera à instruire dans le cadre des travaux de rénovation énergétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité(dont 1 procuration)

- Autorise le maire à signer tout document d'urbanisme au nom de la commune à intervenir concernant ces travaux.



Pour extrait conforme
Wisches, le 16 mars 2022
Le maire,
Alain FERRY